



Fédération générale des retraités De la Fonction Publique

Section du Morbihan

Maison de l'éducation, 2, rue du Général Dubail 56100 LORIENT

Chargé de la publication : Robert LE FANIC

Adresse mél : fgr56@orange.fr Année 2024 Numéro 40

Sommaire

<u>EDITO</u>	p 1-2
<u>Laïcité</u>	p 2
<u>Macronie évolutive</u>	p 2-5
<u>Assemblée générale</u>	p 3
<u>Bilan financier</u>	p 4
<u>Protection sociale</u>	p 5
<u>CDCA</u>	p 5-6
<u>Pouvoir d'achat</u>	p 6



Date à retenir

Jeudi 16 mai
Assemblée
générale
Dans la grange de
kerdelann à
Quéven.

EDITO

par Bob LE FANIC

Souvenons nous...

La photo jointe à cet éditto est celle du rassemblement intersyndical du 24 octobre 2023, prise devant la Sous-Préfecture de Lorient. Nous venions d'être reçus par le sous-Préfet, auprès de qui nous venions de plaider la revalorisation des retraites, en demandant l'application à minima, du code de la Sécurité Sociale, qui dans son article L.161-25 dit la réglementation pour l'évolution des pensions. Le respect de la loi, conduit à l'augmentation de +5,3 % au 1^{er} janvier 2024. Il faut se réjouir que l'action du « groupe des 9 » y ait contribué. Bien que celle-ci soit loin de compenser les pertes subies depuis 2017 (voir article dans ce bulletin), des voix se sont élevées pour contester cette augmentation et son principe même. Demain la question de l'actualisation des retraites sera encore plus rude, et l'engagement militant des actifs et retraités sera déterminant.

Un concept nouveau est apparu dans le paysage, la « sous-indexation » des pensions... Les énarques qui nous gouvernent y pensent fortement, mais le sujet ne sera abordé qu'après les élections européennes. Ces dernières semaines ont montré combien les inégalités pesaient sur l'avenir de notre pays. Face aux enjeux climatiques, environnementaux, sociaux, économiques, rien n'est possible sans davantage de justice dans le partage des richesses. Quant 1 % des plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier du pays, quant le prix des produits frais grimpe de 42 % en deux ans, alors que le revenu des agriculteurs baisse de 10 %, que tous les

Les responsables de la section du Morbihan

Bureau départemental : *Secrétaire* : Robert LE FANIC, *Secrétaires adjoints* : Jean-Luc Corlay Jean Claude POULIQUEN
Trésorière : Nicole LE GROUMELLEC *Trésorier adjoint* : Gabriel FOI,
Autres membres : Lysiane GREGORI , Irma GLAZ , Patrick LE GARREC, Jacques BRILLET, Roger JACOB

Commission de contrôle financier : Lina GASQUE, Jean-Yves LE GARREC, Didier CHOCHARD, Nathalie GONZALES

Commission Exécutive Départementale : Voir en page 3.

services publics (Santé, Éducation, transports...) souffrent, mais que les dividendes atteignent des sommets, il est urgent d'inverser les choses.

Des dossiers essentiels vont être dans l'actualité des semaines à venir : quid des choix du gouvernement pour la Protection Complémentaire Santé des fonctionnaires, et précisément des retraités? Quel avenir pour les « Mutuelles historiques », telle que la MGEN, si les ministères faisaient le choix d'assureurs privés pour les complémentaires ?

Quelles intentions derrière la demande de réexamen des prestations dérivées du travail aussi essentielles que les pensions de réversion, les allocations familiales ? Quid de la prise en compte de la perte d'autonomie dans la loi « Bien vieillir », dix fois annoncée, dix fois repoussée ?

Après le 24 octobre 2023, après le 26 mars 2024, les retraités continuent de peser dans l'unité, avec clairvoyance.

Laïcité : » trois en un ».....Satanique

La Laïcité : c'est la Liberté. Liberté de Religion, de croire ou ne pas croire en toute Egalité dans le respect des Droits et Devoirs du Citoyen en toute Sécurité dans la Fraternité Nationale. Mais, aujourd'hui, le fossé générationnel entre la jeunesse en général et le reste de la population semble se creuser. Pour 58% des 18- 24 ans, la Démocratie n'est pas indispensable et le suffrage universel n'est pas essentiel. Le principe de Laïcité est attaqué par des réseaux efficaces qui ont une vision très Radicale de leur Religion ou d'un autre modèle Politique de la Société.

Ceux qui considèrent que l'Islam est la seule vraie Religion et que ses lois sont au dessus de tout et des lois de la République.

Ceux qui n'ont pas admis la loi de 1905 (Séparation de l'Eglise et de l'Etat) .

Ceux qui développent des Réseaux Traditionnalistes et intégristes Catholiques denses et efficace comme : Civitas : extrême droite intégriste, zéro tolérance, zéro dialogue, pour des Actions radicales, spectaculaires qui marquent les esprits (ex .concert Carnac).

Les Cédévacantistes, ultras pour une contre offensive chrétienne et nationale.

La Fraternité Sacerdotale St Pie X, créée en 1970 :intégristes et traditionnalistes qui entre 1990 et 2023 quadrillent la Bretagne en achetant, construisant des sites et créant leurs propres écoles. Les « Ralliés de la Fraternité Sacerdotale de St Pierre (1988) et l'Institut du Christ Roi (1990) .

Ceux qui n'aiment pas la République, la « Gueuse » et la Démocratie : les Monarchistes, les Maurrassiens, les vichyssois de triste mémoire, les négationnistes et les antisémites adeptes du journal Rivarol .

Enfin » le « Groupe Parents vigilants(2022) » dirigé par le parti Reconquête, qui se concentre sur les réseaux sociaux avec des publications discriminatoires et racistes, et qui présente ses membres aux récentes élections de parents d'élèves pour mener leurs actions.

Le trait d'union de tous ces mouvements est l'attaque de l'Ecole. Ils contestent l'Enseignement et les Enseignants, harcèlent, menacent, agressent, insultent, déstabilisent, attaquent les professeurs. On peut donc les blesser, les tuer, les assassiner, afin de répandre la crainte ; saper le modèle Républicain et l'Ecole Publique, Laïque et Républicaine porteuse de la Laïcité qui, à leurs yeux est « Satanique ». cf OF du 29/01/24 et 03/02/24 ONL Observatoire de la Laïcité.

Gaby FOI.

Depuis, « Ni droite, ni gauche, en même temps ...» jusqu'aux « Réarmements multiples », la Macronie dérive de l'extrême centre à l'extrême droite de façon délibérée et assumée.

Se succèdent de nombreux accroc à l'Etat de Droit particulièrement inquiétants. Lors du vote de la loi « immigration », le président de la république garant des institutions au titre de l'article 5 de la constitution, déclare : « *il y avait des articles qui n'étaient pas conforme à notre constitution* » (France 5 le 20/12/2023), il confirme ainsi la possible inconstitutionnalité de la loi votée. Il se rallie ainsi à la position défendue par son ministre de l'intérieur lors des « débats » de la commission mixte paritaire. Comment l'exécutif de notre pays peut-il se satisfaire d'une telle situation ?

Il faut noter que les articles « retoqués » par le Conseil Constitutionnel le sont sur la forme et non sur le fond (l'argument retenu par les sages : l'usage de « cavaliers législatifs » Alors que cette loi introduisait une

différence de traitement entre résidents en France et remettait en cause la solidarité républicaine.

Le 11 Février déclaration choc du ministre de l'intérieur concernant le droit du sol à Mayotte qui serait remis en cause afin de répondre à la colère des mahoris (en accord avec le président de la république). C'est évidemment plus facile que de rétablir la distribution d'eau, remettre en état l'hôpital, les écoles, d'un façon générale les services publics dans l'île.

Enfin, dernier accroc en date de l'état de droit, la nomination de la ministre de la culture Rachida Dati qui est mise en examen pour : « corruption passive par personne chargée d'un mandat électif dans une organisation internationale publique », « trafic d'influence passif d'agent d'une organisation internationale publique », « recel d'abus de pouvoirs » et « recel d'abus de confiance ». Procéder ainsi c'est faire fi du travail de la justice, du travail des magistrats du Parquet National Financier qui enquête depuis 2019 à ce sujet. Qu'en est-il du 3eme pouvoir indépendant de l'exécutif ?

Ces entorses à l'état de droit par l'exécutif sont alarmantes. Ils signent l'absence de direction politique républicaine, une dérive de plus en plus marquée vers l'autoritarisme et les thèses fascistes du R.N.

Ces derniers événements doivent nous conduire à une vigilance extrême, à œuvrer pour un réarmement social offensif en construisant l'unité avec les forces vives de la république. Poursuivons la construction la plus large de nos revendications avec la participation de l'unité syndicale.

Michel COMBE

Protection sociale complémentaire :

Transcription aux fonctions publiques de l'ANI (Accord National Inter-entreprise), la PSC va bientôt s'appliquer aux fonctions publiques. Dans ce cadre, chaque ministère référence pour cinq ans un prestataire, que ce soit une mutuelle ou une assurance privée. Un contrat obligatoire s'applique au fonctionnaire, contrat dans lequel l'employeur prend en charge 50 % de la cotisation à la complémentaire...des actifs ! Le panier est défini lors du référencement du prestataire, le tout dans une logique d'équilibre. Le risque santé et la prévoyance (arrêt de maladie, maternité...) sont disjoints et font l'objet de deux accords distincts. Le gouvernement construit ainsi une segmentation entre les risques santé et prévoyance, eux-même assortis d'options. Les retraités sont exclus du contrat de groupe prévoyance.

Cette réforme doit se mettre en place dans les mois qui viennent, mais la date est sans cesse différée. Si on n'en connaît aujourd'hui ni le contenu exact du texte, ni l'opérateur référencé, on sait cependant que la PSC ne concerne que les personnels en activité par son caractère obligatoire.

Pour les retraités, la PSC est facultative. Retraités actuels ou futurs, nous devons tous faire un choix : opter pour le maintien dans le contrat de groupe santé ou souscrire une complémentaire individuelle.

Si le maintien dans le contrat de groupe est retenu, il se fera sans participation de l'employeur jusqu'à 175 % de la cotisation de référence. En tout état de cause, l'option devra se faire dans l'année qui suit la mise en place effective de la PSC.

Dans le cadre du groupe des 9, la FGR, avec les autres organisations syndicales et associations de retraités se mobilise pour une alternative réellement sociale : le remboursement à 100 % des soins prescrits par la Sécu. En attendant, la FGR met tout en œuvre pour comprendre collectivement ces nouveaux mécanismes et éclairer chacun dans les choix individuels qu'il entend opérer.

Jacques BRILLET

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

« Remettre de l'humain dans nos territoires, c'est remettre un visage, un contact humain, dans des démarches parfois devenues froides », fait valoir le gouvernement (22/12/2023). Pour ce faire, il va déployer les SPDA ou Services publics départementaux de l'autonomie. (Proposition de loi pour « le bien vieillir » adoptée par le sénat, à la même date).

SPDA : Un guichet unique pour simplifier ?

Cette sorte de « hub » réunira tous les acteurs de l'autonomie en un point unique : Etat, collectivités, associations, agences régionales de santé, caisses d'allocations familiales, conseils départementaux... « Les Français pourront obtenir une réponse à toutes leurs questions relatives par exemple à l'inclusion, à l'adaptation de leur logement ou encore à l'accompagnement social », assure la ministre. La Maison départementale des personnes handicapées n'en sera qu'une des pièces maîtresses. « Le SPDA ne vient en

aucun cas se substituer aux MDPH où continueront d'être réalisées toutes les démarches handicap », fait savoir le ministère délégué aux Personnes handicapées. En date du 22 décembre 2023 ont été retenus 18 départements « expérimentaux »: Alpes-Maritimes, Aveyron, Corrèze, Finistère, Gironde, Guyane, Hauts-de-Seine, Hérault, Loir-et-Cher, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Somme, Yvelines.

Lien : <https://informations.handicap.fr/a-spda-service-de-lautonomie-les-18-departements-en-test-36073.php>

Les retours et partages d'expériences devront permettre (selon la Proposition de loi pour « le bien vieillir »), de préparer le cahier des charges en vue d'une généralisation en 2025 !

Qui va corrélérer toutes ces associations, dans quelles instances et avec qui ?

La FGR va non seulement rester attentive mais aussi réactive.

Un retour sur le CDCA du 11 mars 2024 : La première heure et demi a été inondée de visuels sur le passage de la flamme olympique dans le département. (180 000€ engagés) !! La FGR et la FSU (et quelques autres fédérations) n'ont pas manqué de rappeler que dans le cadre d'un de ces rares CDCA dans le 56 (2 par an), seuls les paralympiques auraient dû être évoqués.

Belle présentation du budget 2024 des Actions sociales et solidarités du CG, avec de belles diapos, mais budget déjà voté au niveau du CG et donc déjà acté avant séance (le CDCA n'a qu'un avis consultatif) ! Est mise en évidence une augmentation des dépenses par postes due à l'augmentation des citoyens jeunes handicapés, des citoyens en perte d'autonomie due à l'âge... Avec une augmentation de 6% du budget « Personnes âgées » et « Personnes handicapées », on suit simplement l'inflation, sans compenser les retards structurels du département (notamment sur Lorient pour les EHPAD). Si l'effort semble plus marqué pour la PMI et la Protection de l'Enfance (+10,7%), on reste là aussi loin des besoins réels du secteur. **Remettre de**

l'humain dans nos territoires: nos vœux!

Marie-Odile MARCHAL

RETRAITÉ(E)S : POUVOIR D'ACHAT -ÉVOLUTION DES PRIX.

Un groupe d'économistes, (libéraux faut-il le préciser ?) s'évertue à critiquer l'indexation des pensions sur l'inflation au prétexte que cela coûte cher au budget de l'état.

Mais qu'en est il de la réalité de la situation des retraité(e)s au regard de leur pouvoir d'achat ?

Faut-il rappeler que depuis 2017 les prix ont augmenté de 17,2 % ? Pendant la même période les pensions n'ont été réévaluées que de 7,9%. La perte de pouvoir d'achat a donc été pour les retraité(e)s de 9,1%. Cela représente 2,8 mois de perte de pension sur la période et de 4 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 25% en 2018.

Faut-il rappeler aussi que depuis 2 ans les produits frais ont augmenté de 42% ?

Faut-il rappeler également la hausse continue du prix de l'énergie (+10% sur l'électricité en février, augmentation de 100% du prix de l'électricité et du gaz depuis 2008, doublement de la taxe intérieure sur ces produits) ?

Faut-il rappeler encore la hausse de 10% des compléments santé conséquences du désengagement de la Sécurité Sociale ?

Faut-il rappeler enfin le doublement des franchises médicales sur les consultations et les médicaments ?

Tout cela agit négativement sur le pouvoir d'achat des retraité(e)s actuel(le)s.

À cela s'ajoute la remise en cause des droits sociaux dérivés pour la retraite, et en particulier la pension de réversion.

Pour les futur(e)s retraité(e)s et notamment les seniors privés d'emploi et en fin de droits, la suppression de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) permettant la validation de trimestres de retraite, ne sera pas compensée ,(loin s'en faut) par le RSA(Revenu de Solidarité Active), qui ne permet pas de valider des trimestres de retraite.

Cela combiné avec le recul de l'âge de départ paupérisera encore davantage les futurs retraités et surtout les femmes.

Exigeons une revalorisation immédiate de 10% de nos pensions.

Exigeons un rattrapage de la perte de l'équivalent de 3 mois de pension depuis 2017.

Soyons toutes et tous dans l'action pour faire valoir nos droits.

Jean Yves BELLEC

Assemblée générale départementale 2024 Jeudi 16 mai

Tous les adhérents de la FGR-FP du Morbihan, qu'il s'agisse de ceux qui paient leur cotisation directement à la section (adhérents directs) ou de ceux qui en font partie par l'intermédiaire de leur syndicat ou d'un groupement affilié, sont invités à participer à l'assemblée générale départementale qui se tiendra dans la salle de la grange de Kerdélan à Quéven en arrivant par la rue de l'Amiral Ronarc'h. Des indications complémentaires seront fournies aux inscrit(e)s à l'AG avant le 16 mai.

Les retraités de la Fonction Publique non encore adhérents de notre association seront, bien entendu, les bienvenus.

Déroulement de la journée

Accueil à partir de 9h (café,...).

Début des travaux à 9h30, fin des travaux à 12h15.

- **Ordre du jour proposé :**
- -Rapport d'activité et rapport financier départemental, rapport de la commission de contrôle financier,
- -Examen des questions d'actualité : Situation globale par Jacques Brillet secrétaire général FGR-FP, Pouvoir d'achat, Protection sociale, Fonction Publique, Protection Santé complémentaire,
- -Fonctionnement des instances départementales et régionales relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées : CDCA,
- -Prise de parole des organisations du pôle représentées...
- -Élections : -renouvellement du tiers sortant de la Commission exécutive
-renouvellement de la commission de contrôle financier

Commission exécutive départementale et commission de contrôle financier.

La commission de contrôle financier est renouvelable chaque année.

Les membres de la Commission Exécutive Départementale sont « renouvelables » par tiers, chaque année.

Les candidatures et d'éventuels désistements, à la commission de contrôle financier d'une part et à la commission exécutive départementale d'autre part, seront reçus par le secrétaire départemental par courrier et impérativement avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Commission Exécutive Départementale

à renouveler en 2024 : Irma GLAZ, Roger JACOB, Jeanne JAFFRE, Nicole LE GROUMELLE, Jean-Claude POULIQUEN, Jean-Paul JARNO.

à renouveler en 2025 : Jean-Luc CORLAY, Lysiane GREGORI, Robert LE FANIC, Jacques BRILLET, Marie Odile MARCHAL, Anita MOMBABUT

à renouveler en 2026 : Anne SAPORITA, Jean Yves BELLEC, Jacques RIVIERE, Michel COMBE, Patrick LE GARREC, Gaby FOI, Claire HAREUX, Patrick MANGEMATIN

REPAS AMICAL :

Comme lors de chaque AG, un repas amical suivra les travaux de la matinée. (au restaurant « La Pause », à Quéven),

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à compléter pour les participant(e)s à l'AG et à nous retourner, soit par courrier, soit par mail à «fgr56@orange.fr» pour le 8 mai 2024.



BULLETIN D'INSCRIPTION (à découper suivant le pointillé).

A retourner à **FGR-FP**, 2, rue général Dubail, 56100 LORIENT, **dès réception, et au plus tard pour le 8mai.**

NOM ; PRENOM :

ADRESSE :

Tél : Adresse électronique :

- Assistera/assisteront à l'assemblée générale : oui non (1) Nombre de personnes :
- Participera/participeront au repas amical : oui non (1) Nombre de personnes :
- Souhaite(nt) bénéficier d'un covoiturage : oui non (1) Nombre de personnes :
Si oui, préciser à partir d'où ?

(1) Cocher la mention utile

Compte de résultats 2023

Total des charges : 3859,71 €	Total des produits : 3030,55 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 829,16€	
Situation de trésorerie au 31/12/2023 : 12656,23€	

Commentaires : Le résultat de l'exercice est négatif car, en 2023, il s'agissait d'une année de Congrès national (DAX dans les LANDES). De plus, le lieu du congrès nous conduisait à des dépenses plus grandes compte tenu de l'éloignement de notre département. D'autre part, les pratiques de solidarité entre départements, conduisent à privilégier les remboursements aux départements disposant des fonds de réserve moindres. La vente d'un étage des locaux du siège national à Paris, devrait permettre d'améliorer la prise en charge réelle des frais des uns et des autres pour les déplacements statutaires.

Cotisations

Comment adhérer à la FGR-FP ?

Montant par
adhésion directe

(incluant l'abonnement au « courrier du retraité »)

Par voie syndicale :

Si vous êtes adhérent(e) à un syndicat affilié à la FGR-FP, la cotisation est comprise dans votre cotisation syndicale, vous êtes automatiquement membre de la FGR-FP.

Par adhésion à tout groupement affilié à la FGR-FP

Par adhésion directe :

Complétez le bulletin ci dessous et joignez un chèque correspondant à votre cotisation à l'ordre de : **FGR-FP, section du Morbihan**, et adressez-le à la trésorière de la section

Nicole LE GROUMELEC
FGR-FP
2, rue du Général Dubail
56100 LORIENT

Pension mensuelle brute	Cotisation 2024
Jusqu'à 1100€	19,40 €
de 1101€ à 1270€	27,10 €
de 1271€ à 1390€	32,20 €
de 1391€ à 1610€	40,50 €
de 1611€ à 1840€	45,00 €
de 1841€ à 2080€	53,00 €
de 2081€ à 2880€	59,80 €
Au-delà de 2880€	70,10 €

✂-----

Bulletin d'adhésion à la FGR-FP (année 2024)

M/Mme :Né(e) en

Adresse :

Administration d'origine :

Tél : Adresse électronique :

déclare adhérer/réadhérer à la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique et joint un chèque deeuros à l'ordre de la section du Morbihan de la FGR-FP.

Date :

Signature :